



**Service GDV - ODP**

Gestion de voirie –  
Occupation du domaine  
public

Rue de Courtrai 63  
7700 Mouscron

+32(0)56 860.270  
www.mouscron.be  
@ : [gdv@mouscron.be](mailto:gdv@mouscron.be)



**PROGRAMME  
STRATÉGIQUE  
TRANSVERSAL**  
VIVRE MOUSCRON



**acteur de  
l'eurométropole**  
lille kortrijk tournai

**Avis aux services  
Urgences, Incendie  
Bus, Presse, Immondices**

**N/Réf. :** GDV/ODP/FEST/22/1464

Mouscron, le 27 septembre 2022

**OBJET :** Organisation de la Fête des Hurlus 2022 + le Festival "Les Ruades" dans le Centre-ville de MOUSCRON et ce du 28 septembre 2022 à 05h00 au 3 octobre 2022 à 17h00.

**Itinéraire des différents Cortèges :** Voir en annexe

Madame, Monsieur,

En raison de l'organisation de la manifestation, dont objet ci-dessus, l'administration communale porte à votre connaissance les modifications de circulation suivantes :

⇒ **Tournoi de pétanque**

- La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking à l'angle de la rue de Menin et de l'avenue Joseph Vandeveld (dit parking de l'ancien abattoir) du 28/09/2022 de 05h00 au 03/10/2022 à 17h00 ;

⇒ **Cortège des Allumoirs :**

- La circulation et le stationnement seront interdits sur la Grand'Place de Mouscron soit le 30 septembre 2022 de 18h00 à 24h00 ;

⇒ **Fêtes des Hurlus (01/10/2022 au 02/10/2022) :**

- le stationnement sera interdit le 01/10/2022 de 10h00 à 21h00 sur le parking haut du CAM (sur 3 rangées) ;
- La circulation et le stationnement seront interdits du samedi 01/10/2022 à 10h00 au 02/10/2022 à 24h00 dans la zone comprise entre :
  - Parking métropole ;
  - Carrefour rue des Brasseurs/rue du Luxembourg ;
  - Carrefour rue de la Station/rue du Luxembourg ;
  - Carrefour rue de Tournai/rue du Luxembourg ;
  - Carrefour rue de Menin/rue de Courtrai ;
  - Carrefour rue de la Pépinière/rue du Muguet ;
  - Carrefour rue Sainte-Germaine/rue Roger Salengro ;
  - Carrefour rue Sainte-Germaine/rue du Bois de Boulogne ;
  - Carrefour rue du Christ/rue du Nouveau Monde ;
  - Carrefour rue du Christ/rue du Sapin Vert ;
  - Carrefour rue des Villas/rue de Tourcoing ;
  - Carrefour rue des Fabricants/rue de Tourcoing ;
  - Carrefour rue du Val/rue des Fabricants ;
  - Carrefour rue Remy Cogghe/rue de Tourcoing ;

...

- Carrefour rue de Bruxelles jusqu'au n°11 ;
- Carrefour rue des Patriotes/rue des Moulins ;
- Carrefour passage Saint-Pierre/rue Saint-Pierre ;

⇒ **Divers :**

- La rue du Nouveau Monde, tronçon entre la rue du Christ et la rue Sainte Germaine, sera interdite à la circulation à l'exception de la circulation locale. Ce même tronçon sera mis en voie sans issue à partir du carrefour rue Sainte Germaine/rue du Nouveau-Monde ;
- La rue du Sapin Vert, tronçon entre la rue du Christ et la rue des Villas, sera interdite à la circulation à l'exception de la circulation locale. Ce même tronçon sera mis en voie sans issue à partir du carrefour rue des Villas/rue du Sapin Vert ;
- La rue des Villas, tronçon entre la rue de Tourcoing et la rue Philippe Le Bon, sera interdite à la circulation à l'exception de la circulation locale. Ce même tronçon sera mis en voie sans issue à partir du carrefour rue des Villas/rue Philippe Le Bon et la circulation en double sens y sera autorisée ;
- La rue des Fabricants, tronçon entre la rue de Tourcoing et la rue du Val, sera interdite à la circulation à l'exception de la circulation locale. Ce même tronçon sera mis en voie sans issue à partir du carrefour rue du Val/rue des Fabricants ;
- La rue du Val, tronçon entre la rue des Fabricants et la rue Philippe Le Bon, sera interdite à la circulation à l'exception de la circulation locale. Ce même tronçon sera mis en voie sans issue à partir du carrefour rue du Val/rue Philippe Le Bon ;
- La rue Rémi Cogghe sera mise en double sens de circulation ;
- La rue du Bois de Boulogne sera interdite à la circulation à l'exception de l'accès au parking « Les Arts » ;
- La rue de Bruxelles, tronçon entre le n° 45 et le n° 11 sera interdite à la circulation à l'exception de la circulation locale. Ce même tronçon sera mis en voie sans issue à partir du n° 45 rue de Bruxelles et la circulation en double sens y sera autorisée ;
- La rue du Muguet sera mise en sens unique (dans le sens Pépinière vers Ste Germaine) ;
- La rue Ste Germaine, tronçon entre la rue du Muguet et la rue Roger Salengro sera mise en double sens de circulation ;
- Le passage St Pierre sera interdit à la circulation à l'exception de l'accès à l'Hôtel Alizé à partir de la rue St Pierre à Mouscron ;
- La rue des Brasseurs, tronçon entre la rue du Luxembourg et la rue des Tanneurs sera mise en sens unique dans le sens Luxembourg vers Tanneurs ;

Merci d'en prendre bonne note !

Assurés de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

**Pour le Collège communal :**

**Nathalie BLANCKE,**

**Directrice Générale**

**Marie-Hélène VANELSTRAETE,**



**Echevine des travaux**